

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Reéducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|---------------------|
| 0 Réclamation | contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | adhésion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W21-771190



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : **11762** Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom :

Youcef Berclid

Date de naissance :

16/11/1974

Adresse :

408 lot EL Qods EL Jadida

Tél. :

0662061034 Total des frais engagés **1300 Dhs**

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

*Docteur Mohammed ACHBA
Gastro-Enterologue Hepatologue
Proctologue Médical et Chirurgical
10 Lotissement Mly Thami El Oulfa
Casablanca - Tél: 05 22 98 62 69*

Date de consultation :

09/11/2011 Age : **48**

Nom et prénom du malade :

berclid Youcef

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection digestive

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **casablanca**

Signature de l'adhérent(e) :



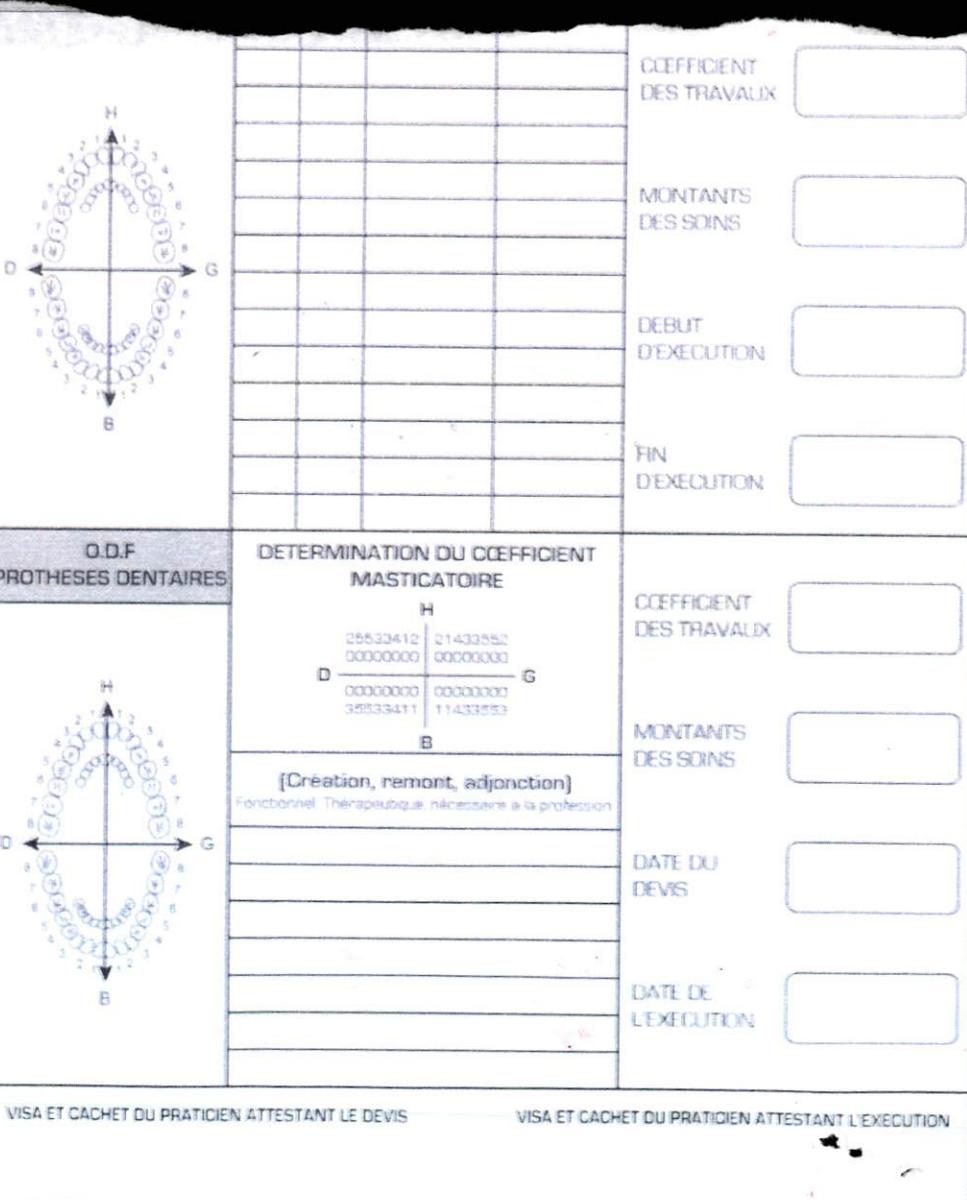
RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant detaille des Honoraires	Cachet et signature du Me attestant le Paiement des
09/01/2018	Chirurgie		30000	INP 09/01/2018
				Docteur Mohamed ACHIBA Enterologue et Gastrologue Medical Surgical Thanni El Oulta 52 69

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	10. M. 98	B 769	1000 D

— VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



Docteur Mohamed ACHIBA

- Spécialiste des maladies de l'appareil digestif.
Foie, Vésicule biliaire, estomac, intestins, hémorroïdes.
- Echographie-endoscopie digestive-proctologie.
- Ex Chef de Service de Gastro-entérologie
Hôpital Mly Youssef à Casablanca.
- Membre de la société française de Gastro-entérologie.



الدكتور محمد عشيبة

« خصائي في أمراض الجهاز الهضمي .

الكبد، المرارة، المعدة، الأمعاء، البواسير .

الفحص بالأمواج فوق الصوتية، الفحص بالمنظار الداخلي .

تشخيص و جراحة أمراض المخرج .

رئيس مصلحة الجهاز الهضمي سابقًا بمستشفى

مولاي يوسف الدار البيضاء .

عضو الجمعية الفرنسية لأمراض الجهاز الهضمي .

Casablanca, le :

09 Janvier

Bernard Younfi

Calopterix feral

Mr BERCHID Youssef
16-11-1974
2211000046



Docteur Mohamed ACHIBA
Gastro-Enterologue et Chirurgical
Proctologue Médical et Chirurgical
10 Lotissement Mly Thami El Oulfa
Casablanca - Tél: 05 22 89 62 69



مدار جورج 10، تجزئة مولاي التهامي، الطابق الأول، الشقة رقم 1 - الولفة - الدار البيضاء
10, Lotissement Moulay Thami (Rond point George) 1^{er} étage, N° 1 - Quartier Oulfa - Casablanca
Tél.: 0522 89 62 69
الهاتف :

Anoual

Laboratoire de Biologie médicale
 Génétique moléculaire
 Radio immuno-analyse
 Diagnostic Prénatal
 Biologie de la Reproduction



مختبر أنوال

Docteur Jamal FEKKAK

Radio-biologiste

Ancien Attaché des Hôpitaux de Paris
 Diplômé de l'Université Paris VII
 et de l'Institut Pasteur de Paris
 Biologiste Qualifié

FACTURE N° 2211100040

Mr Youssef BERCHID

Demande N° 2211100040

Date de l'examen : 10-11-2022

Analyses :

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
	CALPROTECTINE	E1000	E

Total des B : 0

TOTAL DOSSIER : 1000 DH

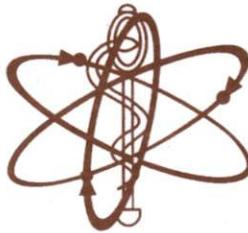
Arrêtez la présente facture à la somme de : mille dirhams DH



**Il est Strictement Interdit de Changer les Noms,
 Prénoms et les Dates des Analyses.**

Anoual

Laboratoire de Biologie medicale
Genetique moleculaire
Radio immuno-analyse
Diagnostic Prenatal
Biologie de la Reproduction



مختبر أنوال

Docteur Jamal FEKKAR

Radio-biologiste

Ancien Attaché des Hôpitaux de Paris

Diplômé de l'Université Paris VII

et de l'Institut Pasteur de Paris

Biologiste Qualiticien

Mr Youssef BERCHID

Né(e) le : 16-11-1974

Dossier N° : 2211100040

Date de l'examen : 10-11-2022

Prélevé le : 10-11-2022 en externe

Édité le : 14-11-2022

DR : Mohamed ACHIBA

Adresse : Hopital Mly Youssef casablanca

Page 1 / 1



ACCREDITATION
N° 8-3245
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole [AC].

EXPLORATION FONCTIONNELLE DES SELLES

Calprotectine dans les selles

<15 µg/g

(ELISA Euroimmun)

- <50 µg/g : Négatif

- Entre 50 et 120 µg/g: Equivoque

- >120 µg/g : Positif

